



Mise en place d'une ombrière photovoltaïque



Pour réduire l'empreinte carbone de son site de La Balme et décarboner l'énergie utilisée, bioMérieux a mis en place une ombrière photovoltaïque sur les parkings. Celle-ci lui permettra de produire 20% d'énergie en auto-consommation.

Date de démarrage du projet	Décembre 2020 début des travaux, mise en service en janvier 2021		
Localisation du projet Lieux de mise en place du projet à ce stade et géographie cible si reproductibilité	La Balme, Isère.		
Objectifs recherchés du projet Nature de l'innovation climat du projet avec rappel du problème/enjeu traité	Minimiser l'empreinte carbone de l'activité de son site de La Balme, en mettant en place des panneaux photovoltaïques qui permettront de produire 20% de l'énergie du site en auto-consommation. 5300 m2 d'ombrière photovoltaïques ont été déployés avec une puissance de 1MWc installée, soit la plus grosse puissance autorisée (en 2020, il s'agit du projet d'ombrière photovoltaïque le plus important de France).		
Description détaillée du projet	Afin réduire son impact environnemental et minimiser sa dépendance au réseau électrique, bioMérieux lance une initiative locale sur son site de La Balme, en Isère. L'entreprise a mis en place sur ses parkings 5300 m2 d'ombrière photovoltaïques avec une puissance de 1MWc installée, soit la plus grosse puissance autorisée. En 2020, il s'agissait du projet d'ombrière photovoltaïque le plus important de France. Les panneaux photovoltaïques permettent au site de La Balme de : • Produire de l'électricité de source renouvelable qui sera ensuite utilisé par le site de bioMérieux • Produire 20 % de l'énergie du site en auto-consommation		
Principaux leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre du projet	Leviers de réduction	Précisions sur les aspects du projet associés	
	☐ Sobriété énergétique et ressources (notamment comportements)		
	☒ Décarbonation de l'énergie	Production de 20% de la consommation actuelle en électricité du site (électricité du réseau) par des panneaux solaires installés.	
	☐ Amélioration de l'efficacité énergétique		
	☐ Amélioration de l'efficacité en ressources non énergétiques		
	☐ Absorption d'émissions : création de puits de carbone, d'émissions négatives (BECCS, CCU/S, ...)		
Scope(s) d'émissions sur le(s)quel(s) le projet a un impact significatif et quantification des réductions des émissions de GES par scope d'émissions	Aspects du projet contribuant à la réduction des émissions par catégorie d'émissions		Quantification des émissions de GES associées par catégorie d'émissions
			Merci de respecter la méthodologie de quantification utilisée dans la note de l'Afep .
	Réduction de la dépendance de l'entreprise au carbone		
	Scope 1 Émissions directes générées par l'activité de l'entreprise.		

	Scope 2 <i>Émissions indirectes associées à la consommation d'électricité et de chaleur de l'entreprise.</i>	Remplacement de l'usage d'électricité prélevée sur le réseau	Emissions de CO2 avant-projet : 220tCO2eq/an liées à la consommation d'électricité du réseau Emissions après-projet : 130tCO2eq/an Scope 2 : - 90 tonnes
	Scope 3 <i>Émissions induites (en amont ou en aval) par les activités, produits et/ou services de l'entreprise sur sa chaîne de valeur.</i>		
	Augmentation des puits de carbone		
	Absorption d'émissions <i>Création de puits de carbone, (BECCS, CCU/S, ...)</i>		
	Émissions de GES évitées par l'entreprise chez les autres		
	Emissions évitées <i>Emissions évitées par les activités, produits et/ou services de l'entreprise porteuse du projet ou par le financement de projet de réduction d'émissions.</i>		
Précisions sur le calcul ou autres remarques : Facteur d'émission de l'électricité du réseau en France : 0,075 kg eq CO2 / kWh			
Modalité de vérification de cette quantification	Référentiel de calcul utilisé (base ADEME, GHG protocol, ...) : GHG Protocole, facteurs d'émission ADEME Vérification du calcul (interne ou externe) : Evaluation interne		
Autres bénéfices environnementaux et sociaux du projet	Le projet contribue à l'ODD 7 Energie propre et d'un coût abordable en produisant 20% des besoins en énergie du site en autoconsommation grâce à l'utilisation de panneaux photovoltaïques et en minimisant la consommation électrique du site prélevée sur le réseau.		
Niveau de maturité du projet	☐ Test prototype en laboratoire (TRL 7) ☐ Test en réel (TRL 7-8) ☐ Prototype pré-commercial (TRL 9) ☐ Mise en œuvre à petite échelle ☒ Mise en œuvre à moyenne ou grande échelle Remarques : Cliquez ici ou appuyez ici pour préciser le niveau de maturité du projet		
Potentiel et condition de reproductibilité du projet avec potentiel associé en matière d'impact climat	Pour favoriser la reproductibilité du projet, il est nécessaire de renforcer la collaboration avec des acteurs locaux. Les solutions techniques choisies doivent être viables et pérennes.		
Montant de l'investissement réalisé (en €)	Le projet prévoit 1,9 millions d'euros de dépense sur 20 ans (coût de construction, mise en service, démantèlement, maintenance). bioMérieux dispose de la prime CRE (Commission de Régulation de l'Energie) de 10€/MWH produit et autoconsommée par la centrale, soit environ 10 à 15k€ par an sur une période de 10 ans soit environ 150k€ d'aide (tout dépend de la quantité d'énergie produite).		
Rentabilité économique du projet (ROI)	☐ CT (0-3ans) ☐ MT (4-10 ans) ☒ LT (> 10 ans) Remarques : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		
Partenariats engagés	Au travers de ce projet, deux partenariats ont été engagés avec les bureaux d'études Energ'Isère et HORNET énergies, spécialisés dans les énergies renouvelables solaires.		
Commentaires libres du porteur de projet	/		
Pour en savoir plus sur le projet			
Contacter l'entreprise porteuse du projet	Hornet Energie http://hornet-energies.fr/		
Liens URL du projet	/		

Illustrations du projet

